

Commune de  
**Montrabé**



Guide enfance et jeunesse  
**0-15 ans**

2016-2017

# Sommaire

---

## PEDT 4

---

## DÉMARCHES

Portail Famille	5
Inscriptions	6
Tarifs	8
Paiements	9
Réservations / annulations	10

---

## 0-3 ANS

Le rôle de chaque structure	11
La crèche	12
Le RAM	13

---

## 3-11 ANS

Qui fait quoi aux écoles	14
ALAE	15
Accueil de Loisirs	17
Restaurant scolaire	18

---

## 11-15 ANS

Qui fait quoi au collège	19
Le Service Jeunes	20

---

---

## CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES 21

---

## SERVICES

La bibliothèque	22
Infos pratiques : grève et circulation	23

---

## ASSOCIATIONS

Parents d'élèves	
Aide aux devoirs	24
Associations sportives et culturelles	26

---

## CONTACTS 28

---

## CALENDRIER SCOLAIRE 32

---



Le "Guide Enfance & Jeunesse (0-15 ans) 2016-2017" est une publication de la Mairie de Montréal - Place François Mitterrand - 31850 Montréal.

05 61 84 56 30 - [www.mairie-montrabe.fr](http://www.mairie-montrabe.fr)

Édité à 750 exemplaires. Rédaction : Mairie de Montréal. Photos : Pierre Mey, Mairie de Montréal, Fotolia. Mise en page : Laurent Durand. Impression : Printshot.

# Édito



Chers parents,

J'ai le plaisir de vous adresser le Guide Enfance & Jeunesse pour l'année scolaire 2016-2017. Il vous présente les services municipaux dédiés à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse et regroupe toutes les informations pratiques pour les 0-15 ans, à Montrabé.

## **Un Portail Famille sur internet, pour faciliter vos démarches**

La grande nouveauté de cette rentrée est la mise en place du site <http://montrabe.portail-familles.net/>, sur lequel vous pourrez facilement mettre à jour votre Dossier Unique d'Inscription mais aussi gérer tout au long de l'année vos inscriptions, réservations, paiements etc.

## **Création d'une zone bleue pour améliorer la sécurité**

Sur les parkings proches des écoles, le stationnement est dorénavant limité à 1h30, entre 7h30 et 18h00 (12h le mercredi), les jours de classe. Ce dispositif évite, de fait, les occupations prolongées, facilitant ainsi les déposes et récupérations des enfants le matin, le midi et le soir.

## **Notre politique sociale pour l'Enfance et la Jeunesse**

La municipalité applique une politique tarifaire visant à donner accès aux services municipaux à tous les enfants montrabéens, avec la prise en compte du quotient familial. Des séjours sont organisés pour les enfants et les adolescents, en hiver et en été.

Les élus chargés de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse sont à votre écoute : Danielle Loubris, déléguée à la Petite Enfance, Fabrice Dalet aux Affaires scolaires et Nathalie Garcia, à la Jeunesse et aux Affaires péri et extrascolaires.

Je vous souhaite à tous une très bonne année scolaire.

**Jacques SEBI,**  
Maire de Montrabé



# Le PEDT

## une démarche commune

La commune de Montrabé a élaboré un **Projet Éducatif De Territoire (PEDT)** : c'est un document qui définit le projet de la commune pour les enfants et les jeunes, de 0 à 25 ans.

Le **PEDT** est mené par les élus municipaux, en partenariat avec les acteurs éducatifs du territoire : les enseignants, les parents, les animateurs, les institutionnels, les associations... Il est coordonné par le service Enfance & Jeunesse de la Mairie.

Il se décline en projet pédagogique opérationnel au niveau de chaque service municipal : projets des ALAÉ Maternelle et Élémentaire, projet de l'Accueil de Loisirs, projet du Service Jeunes.

### **MONTRABÉ EST ENGAGÉE DANS UNE DÉMARCHÉ DE PEDT DEPUIS 2007.**

Parmi les actions qu'elle a permis de mettre en oeuvre figurent notamment :

- > la création du Service Jeunes
- > le partenariat entre l'ALAÉ et de nombreuses associations
- > la création du Conseil Municipal de Jeunes
- > la municipalisation du Centre de Loisirs associatif
- > l'organisation de conférences éducatives
- > la concertation sur les réaménagements des équipements scolaires
- > l'élaboration de conventions de partenariats avec les établissements scolaires
- > la mise en place des commissions « éducation partagée », « associations éducatives », « accompagnement à la parentalité » et « jeunesse 15/25 ans »
- > la mise en place d'un Point Famille (accueil physique) et d'un Portail Famille (internet) pour centraliser et faciliter les démarches administratives des parents
- > la création d'un accueil Parentalité
- > l'organisation de la fête des écoles / ALAÉ

Le **PEDT** permet à tous les acteurs éducatifs du territoire d'oeuvrer dans le même sens, avec cohérence : établissements scolaires, services municipaux, associations et institutions (Inspection d'Académie, CAF, Conseil Départemental, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Préfecture...).

# Le Portail Famille

**NOUVEAU  
POUR VOS DÉMARCHES**



Le **PORTAIL FAMILLE** regroupe toutes les informations municipales relatives à l'enfance et à la jeunesse (crèche, scolaire, cantine, ALAÉ, Accueil de Loisirs, Service Jeunes), et vous permet de réaliser en ligne vos démarches administratives.

Le Portail Famille est accessible depuis le site internet [www.mairie-montrabe.fr](http://www.mairie-montrabe.fr) ou directement à l'adresse : <http://montrabe.portail-familles.net>

## UNE PARTIE DES INFORMATIONS EST EN LIBRE ACCÈS

- les menus du restaurant scolaire
- le règlement intérieur des services Enfance & Jeunesse (avec les démarches et les modalités de fonctionnement de chaque service, les consignes pour le comportement, la sécurité, les objets personnels...)
- les tarifs des services municipaux
- les projets pédagogiques des structures
- les actualités : informations sur les séjours, planning des activités du Service Jeunes, de l'Accueil de Loisirs...

## VOTRE ESPACE PERSONNALISÉ

Chaque famille qui utilise les services municipaux Enfance et Jeunesse doit constituer un dossier auprès du Point Famille, qui lui remettra un code d'accès spécifique au Portail Famille. Une fois connecté à votre compte, vous pourrez réserver, modifier ou annuler la présence de vos enfants aux différents services municipaux, procéder au paiement, mettre à jour votre fiche, etc.

### Réunion d'information

Une présentation du Portail Famille est proposée **mardi 27 septembre, à 19h**, à l'Accent (allée A.Candela), pour vous montrer comment utiliser cet outil, ses fonctionnalités et répondre à vos questions.

DÉMARCHES

0-3 ANS

3-11 ANS

11-15 ANS

SERVICES

ASSOCIATIONS

CONTACTS

# Inscription à la crèche

## CRÈCHE MUNICIPALE "LES GALOPINS"

Le formulaire de demande d'inscription est disponible à la crèche ou téléchargeable sur le Portail Famille : <http://montrabe.portail-familles.net>.

**À LA CRÈCHE**  
**Espace d'Accueil St-Exupéry**  
**05 61 84 73 85**  
**[creche@mairie-montrabe.fr](mailto:creche@mairie-montrabe.fr)**

La personne qui inscrit l'enfant doit exercer l'autorité parentale. Elle remplit une demande d'inscription spécifiant ses souhaits concernant les temps d'accueil de l'enfant et la date d'entrée.

### **L'inscription ne vaut pas admission.**

En fonction des places disponibles par groupe d'âge, les admissions s'effectuent dans l'anonymat, lors d'une commission, selon les critères fixés ci-dessous, en privilégiant les demandes des résidents montrabéens.

**NB :** Ce type d'accueil est prioritairement réservé aux familles dont les deux parents ont une activité (professionnelle ou formation sur l'année ou recherche d'emploi active). La priorité est ensuite attribuée aux demandes en cas de :

- grossesses multiples
- nécessité de regrouper les fratries
- familles monoparentales.

La date de dépôt du dossier complet de demande d'inscription permet de départager les demandes à égalité selon les critères précités.



# Inscriptions

## scolaires, péri et extrascolaires

DÉMARCHES

0-3 ANS

3-11 ANS

11-15 ANS

SERVICES

ASSOCIATIONS

CONTACTS

### INSCRIPTION AUX ÉCOLES

Les inscriptions sont ouvertes aux habitants de la commune ; les dérogations restent exceptionnelles et conventionnées avec la commune de résidence.

**EN MAIRIE**  
**Service Affaires Scolaires**  
**05 61 84 56 30**  
**[info@mairie-montrabe.fr](mailto:info@mairie-montrabe.fr)**  
**<http://montrabe.portail-familles.net>**

**Étape 1 : INSCRIPTION EN MAIRIE** avec le formulaire téléchargeable sur le Portail Famille, ou disponible sur rendez-vous. Prévoir les documents suivants : pièce d'identité du responsable légal de l'enfant, livret de famille ou acte de naissance de l'enfant, justificatif de domicile à Montrabé (datant de moins de 3 mois), certificat de radiation (si l'enfant était scolarisé dans une autre école). Le cas échéant : Protocole d'Accueil Individualisé, extrait de jugement de divorce.

**Étape 2 : ADMISSION A L'ÉCOLE**, auprès de la direction.

Pièces à fournir : certificat d'inscription délivré par la Mairie, copie du certificat de radiation (si l'enfant était scolarisé dans une autre école), livret de famille, carnet de santé de l'enfant, attestation d'assurance au nom de l'enfant (responsabilité civile et dommages corporels), jugement de divorce si les parents sont séparés. Pour la maternelle : 2 photos d'identité de l'enfant.

Pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> année de Maternelle : l'enfant doit avoir 3 ans avant le 31 décembre suivant la rentrée scolaire de septembre. Il n'y a pas d'inscription en cours d'année (pour les enfants qui auront 3 ans après le 31 décembre).

### INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRI ET EXTRASCOLAIRES (Cantine, ALAÉ, Accueil de Loisirs et Service Jeunes)

Pour une 1<sup>ère</sup> inscription : veuillez prendre contact avec le Point Famille pour constituer votre dossier. Un code d'accès au Portail Famille vous sera alors délivré.

Sur votre compte, vous pourrez mettre à jour vos données personnelles et indiquer vos choix de fréquentation des services (pour toute l'année scolaire).

**AU POINT FAMILLE**  
**Espace d'Accueil St-Exupéry**  
**05 61 58 24 39**  
**[famille@mairie-montrabe.fr](mailto:famille@mairie-montrabe.fr)**  
**<http://montrabe.portail-familles.net>**

# Tarifs 2016-2017

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX ENFANCE & JEUNESSE 2016/2017									
Quotient familial	0 ≤ 500	501 ≤ 800	801 ≤ 1200	1201 ≤ 1500	1501 ≤ 1700	1701 ≤ 2000	2001 ≤ 2300	> 2300	Extérieur
<b>ALAE<sup>1</sup></b>									
ALAE matin (1h05)	0,07 €	0,15 €	0,16 €	0,22 €	0,27 €	0,31 €	0,35 €	0,41 €	0,68 €
ALAE midi (1h20)	0,09 €	0,18 €	0,20 €	0,27 €	0,33 €	0,38 €	0,43 €	0,50 €	0,83 €
ALAE soir (2h30)	0,17 €	0,34 €	0,38 €	0,50 €	0,63 €	0,72 €	0,81 €	0,94 €	1,56 €
ALAE mercredi après midi	3,68 €	4,73 €	5,25 €	6,30 €	7,35 €	8,40 €	9,45 €	10,50 €	21,00 €
<b>RESTAURANT SCOLAIRE - REPAS</b>									
Repas	3,04 €	3,17 €	3,21 €	3,28 €	3,36 €	3,42 €	3,64 €	3,86 €	7,35 €
<b>ACCUEIL DE LOISIRS (VACANCES)<sup>1-2</sup></b>									
Journée avec repas	9,55 €	10,59 €	11,59 €	12,60 €	14,11 €	15,62 €	17,14 €	19,16 €	34,35 €
PAI Journée sans repas	6,51 €	7,42 €	8,38 €	9,32 €	10,75 €	12,20 €	13,50 €	15,30 €	27,00 €
1/2 Journée avec repas	7,55 €	8,34 €	9,09 €	9,60 €	11,61 €	13,12 €	14,14 €	16,16 €	28,35 €
1/2 Journée sans repas	4,51 €	5,17 €	5,88 €	6,32 €	8,25 €	9,70 €	10,50 €	12,30 €	21,00 €
<b>SERVICE JEUNES<sup>1</sup></b>									
Adhésion annuelle	17,00 €	18,00 €	19,00 €	20,00 €	21,00 €	22,00 €	23,00 €	24,00 €	25,00 €
Intervention collège	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €
Sortie journée	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €
Sortie 1/2 journée	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €
<b>PÉNALITÉS (retards et défauts de paiements) POUR TOUS LES SERVICES</b>									
Pénalités	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €

(1) Ces tarifs tiennent compte de la subvention de la CAF.

(2) Pour l'Accueil de Loisirs, les sorties sont comprises dans le tarif journalier.

Toute séquence fréquentée : matin, midi, soir, est due.

La Carte Loisirs Vacances proposée par la CAF permet à certaines familles de bénéficier d'aides pour l'Accueil de Loisirs et les séjours.

## CRÈCHE MUNICIPALE

La participation financière des parents est fixée par la CNAF. Elle est calculée en fonction des revenus imposables et du nombre d'enfants à charge.



# Paiements

sauf crèche\*

*Les factures sont envoyées tous les mois, par e-mail.*

**EN MAIRIE - RÉGIE GÉNÉRALE**  
**05 61 84 56 37**  
**regie.generale@mairie-montrabe.fr**  
**Sur internet : PORTAIL FAMILLE**

## PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

En ligne, via le Portail Famille, après vous être connecté dans votre espace personnel.

## PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE ET VIREMENT

Pour ces modes de règlement, il convient de contacter au préalable la Régie Générale. Les prélèvements se font automatiquement entre le 15 et le 20 du mois (exemple : la facture de septembre est prélevée entre le 15 et le 20 octobre).

## CHÈQUES, ESPÈCES, CESUS DÉMATÉRIALISÉS

Votre règlement devra parvenir à la Régie Générale après réception de la facture et avant le 20 du mois (exemple : facture de septembre à régler avant le 20 octobre).

- CESUS dématérialisés : il est nécessaire de contacter au préalable la Régie Générale.
- Espèces : elles doivent être remises à la Régie Générale contre délivrance d'un reçu.
- Chèques, libellés à l'ordre du Trésor Public : ils peuvent être déposés à la Régie Générale ou dans la boîte aux lettres de la Mairie.

## CHÈQUES VACANCES, CARTE VACANCES LOISIRS CAF, COMITÉS D'ENTREPRISES

Ces modes de paiement ou réductions sont uniquement possibles pour l'Accueil de Loisirs et le Service Jeunes (vacances scolaires), sauf exception de certains CE. Les personnes concernées sont invitées à se signaler auprès du Point Famille (Espace d'accueil St-Exupéry, 05 61 58 24 39, famille@mairie-montrabe.fr). Les chèques vacances sont à déposer à la Régie Générale.

**Aide financière :** Les familles rencontrant des difficultés peuvent contacter Mélanie Izard : C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale), 06 35 07 87 24, actions.sociales@mairie-montrabe.fr

**I ÉLU RÉFÉRENT -** Josette Agros, *Maire Adjointe déléguée aux Affaires sociales.*

(\*) : les paiements pour la crèche sont gérés directement par la direction de la structure.

# Réservations Annulations

## RESTAURANT SCOLAIRE

Les jours d'inscription choisis en début d'année doivent être respectés.

La réservation d'un repas implique la réservation de l'ALAE du midi.

En cas d'absence, il faut impérativement renseigner le Portail Famille (ou prévenir le Point Famille) : en cas d'absence régulière prévisible, prévenir au plus tard 7 jours à l'avance. En cas d'absence imprévisible (enfant malade etc.) : prévenir avant 9 h le matin. A compter du 2<sup>e</sup> jour d'absence consécutif, un certificat médical sera exigé pour déduire le prix des repas sur la facture. Il devra être remis au Point Famille, par courrier ou mail, sous 1 semaine. Toutes les modifications journalières doivent être signalées **AVANT 9 H** : soit sur le Portail Famille, soit par téléphone ou e-mail.

Sur Internet : **PORTAIL FAMILLE**  
ou au **POINT FAMILLE**  
**Espace d'Accueil St-Exupéry**  
**05 61 58 24 39**  
**famille@mairie-montrabe.fr**

## ALAE (Accueil de Loisirs Associé aux Écoles)

Les créneaux d'inscription choisis en début d'année doivent être respectés. Seules les modifications exceptionnelles signalées par le biais du Portail Famille ou adressées au Point Famille avant 9h, par téléphone ou par e-mail, sont recevables.

Le mercredi midi, il est possible de réserver : de 11h45 à 13h35 (avec possibilité de départ entre 13h et 13h30) ou de 13h35 à 18h30 (avec départ possible à partir de 16h30). Annulation ou modification : sans facturation jusqu'à 7 jours avant ou sur présentation d'un certificat médical.

## ACCUEIL DE LOISIRS (vacances)

> **Petites vacances** : réservation au plus tard 15 jours avant ; annulation sans facturation jusqu'à 7 jours avant ou sur présentation d'un certificat médical.

> **Vacances d'été** : réservation au plus tard 1 mois avant le début des vacances; annulation ou modifications sans facturation jusqu'au 15 juin ou avec un certificat médical.

## SERVICE JEUNES

Les sorties doivent être réservées 15 jours à l'avance au plus tard. Toute modification ou annulation doit être formulée par écrit auprès du Point Famille (sans facturation jusqu'à 15 jours avant ou sur présentation d'un certificat médical).

*Cf. planning des activités sur le Portail Famille.*

# Petite enfance 0-3 ans

## LES STRUCTURES MUNICIPALES

La commune dispose de 2 services dédiés à la petite enfance :

- la crèche "les Galopins montrabéens"
- le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s

Ces services proposent des activités d'éveil des sens, de psychomotricité, etc. au moyen de jeux et de matériels éducatifs. Le personnel formé à cet effet assure un développement progressif contrôlé de chaque enfant jusqu'à une autonomie permettant une bonne intégration à l'entrée en école maternelle.

**ÉLU RÉFÉRENT :** Danielle Loubris, *conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance.*

Contact : [info@mairie-montrabe.fr](mailto:info@mairie-montrabe.fr) ; 05 61 84 56 30.



## LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

La PMI est le coeur du dispositif médico-social du Conseil Départemental. Au service des familles, elle est en charge de la protection sanitaire des femmes enceintes et des enfants de moins de six ans en organisant entre autre des consultations gratuites pour le suivi médical et social.

Montrabé dépend de la Maison des Solidarités de Balma. Elle veille au bon fonctionnement de la crèche et du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM), tant sur le plan de la santé des enfants que sur celui du respect des règlements et de la conformité du matériel, ainsi que sur les normes d'accueil qui régissent ces établissements.

La PMI exerce son contrôle sur le bon fonctionnement au travers du Projet Educatif élaboré par l'ensemble du personnel.

## LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La CAF veille au respect des règlements et des protocoles qui régissent le secteur de la Petite Enfance. Elle soutient les établissements d'accueil sur le plan financier.

# La crèche

## PRÉSENTATION

La crèche "Les galopins montrabéens" est une structure municipale d'une capacité de 40 places, pour l'accueil collectif d'enfants, à partir de l'âge de 2 mois jusqu'à leur entrée à la maternelle.

**CRÈCHE**  
Espace d'Accueil St-Exupéry  
05 61 84 73 85  
[creche@mairie-montrabe.fr](mailto:creche@mairie-montrabe.fr)



## FONCTIONNEMENT

Les enfants sont répartis dans trois sections selon leur âge et leur niveau de développement.

Il y a une équipe référente pour chaque niveau.

Les bébés bénéficient d'une adaptation progressive lors de leur arrivée ainsi que du respect des rythmes propres à chacun.

Un médecin est attaché à la crèche (Dr Sophie de Saintignon).

## HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE

La crèche est ouverte de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi.

Fermetures annuelles :

- 3 semaines entre fin juillet et fin août
- 1 semaine entre Noël et le jour de l'An
- Journée pédagogique (formation du personnel) :  
21 octobre 2016
- Jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte et pont à titre exceptionnel.

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Pour toutes vos démarches (inscription, paiements...), votre interlocuteur est la direction de la crèche.

# RAM

## Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s

### PRÉSENTATION

Sous l'égide de la municipalité et avec le concours financier de la CAF, qui supervise également son bon fonctionnement, ainsi que la surveillance de la PMI, ce service gratuit est mis à la disposition des assistant(e)s maternel(le)s qui s'y inscrivent :

- > de leur propre initiative pour assurer un développement harmonieux des enfants dont ils (ou elles) ont la charge.
- > sous l'impulsion des parents qui souhaitent une socialisation plus poussée de leurs bambins avant l'entrée en petite section d'école maternelle.

**RAM**  
**Espace d'Accueil St-Exupéry**  
**07 76 78 80 02**  
**le.relais@mairie-montrabe.fr**

### FONCTIONNEMENT

Lieu d'accueil, d'information et d'échange, le RAM propose :

- > **Le lundi et le mardi matin : DES ACCUEILS COLLECTIFS** destinés aux assistant(e)s maternel(le)s accompagné(e)s des enfants dont ils/elles ont la garde. Des animations, ateliers, sorties et rencontres sont proposés par l'animatrice du Relais.
- > **Le lundi de 17h à 18h30 : UNE PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE OU SUR RDV** pour informer et conseiller : les parents à la recherche d'un mode de garde, les parents employeurs, les assistant(e)s maternel(le)s...



Le RAM tient à jour une liste des assistant(e)s maternel(le)s agré(é)es et de leurs disponibilités, également à votre disposition sur le Portail Famille : <http://montrabe.portail-familles.net>.

# Qui fait quoi aux écoles ?

## L'ÉDUCATION NATIONALE

assure la nomination des enseignants, leur rémunération et le contenu des enseignements. Montrabé dépend de la circonscription de Rouffiac-Tolosan, qui est placée sous la responsabilité de M<sup>me</sup> Combes-Sezille, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Elle est elle-même sous l'autorité du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale. L'inspectrice de circonscription est la responsable hiérarchique des enseignants et des directeurs et directrices ; elle assure à ce titre un rôle pédagogique et de contrôle. En outre, elle est l'interlocutrice de la Mairie.

L'école maternelle Jean de la Fontaine et l'école élémentaire Jean Moulin forment le groupe scolaire de Montrabé. Les directrices de ces écoles sont des enseignantes qui bénéficient d'une décharge le lundi et le mardi, pour effectuer toutes les tâches administratives et assurer la responsabilité pédagogique de l'équipe.

► Directrice École maternelle : Catherine BARREAU (décharge le lundi)

► Directrice École élémentaire : Frédérique BEAUTÉ (décharge le lundi et le mardi).

## LE CONSEIL D'ÉCOLE

est une instance de concertation. Il vote le règlement intérieur, participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur toutes les questions intéressant la vie de l'école. Les procès verbaux sont affichés dans les établissements. Y participent : la direction de l'école, les enseignants, des élus municipaux et des représentants des parents d'élèves, le personnel municipal affecté aux écoles, ainsi que les responsables des services périscolaires.

## LA MAIRIE

est responsable du personnel ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles), ainsi que de la construction, du fonctionnement et de l'entretien des locaux. La Mairie assure les inscriptions, la gestion du budget de l'école (matériel, mobilier...) et le fonctionnement des services péri et extra scolaires.

### ÉLUS RÉFÉRENTS

Fabrice DALET : *Maire Adjoint délégué aux Affaires Scolaires.*

Nathalie GARCIA : *Maire Adjointe déléguée à la Jeunesse  
et aux Affaires péri et extrascolaires.*

*Pour prendre RDV : [info@mairie-montrabe.fr](mailto:info@mairie-montrabe.fr) - 05 61 84 56 30.*

# ALAE

## Accueil de Loisirs Associé aux Écoles

**L'Accueil de Loisirs Associé aux Écoles (ALAE) est un service municipal non obligatoire qui propose un accueil en périscolaire, c'est-à-dire avant et après la classe.**

### ALAE

**Élémentaire : 06 72 88 99 81**  
**alae.elementaire@mairie-montrabe.fr**

**Maternelle : 06 45 92 69 18**  
**alae.maternelle@mairie-montrabe.fr**

## ANIMATIONS

Dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire, l'équipe de l'ALAE élabore un projet pédagogique duquel découlent les activités proposées aux enfants.

Les objectifs sont multiples :

- Faciliter les apprentissages scolaires,
- Veiller au rythme de l'enfant,
- Favoriser le vivre-ensemble,
- Permettre à chacun de trouver sa place dans la collectivité,
- Accompagner les enfants dans les différentes transitions de leur journée (lien école-parents) et dans leur développement, par des activités complémentaires au temps scolaire.

**Le matin** est essentiellement un temps d'accueil et d'échange. L'enfant a le libre choix de participer aux animations de l'ALAE ou de simplement jouer avec ses camarades. **La pause méridienne** est plus consacrée à la détente tandis que **le soir**, des projets d'animation suivis sont proposés.

Chaque année, de nouvelles activités voient le jour grâce à l'équipe d'animation (exemple : danse, cirque, couture, ateliers scientifiques...).

Des ateliers sont mis en place avec les associations partenaires : dames, tennis, handball, cheerleading,...

Le mercredi après-midi : avec un temps d'activité plus long, des projets suivis, organisés sur l'année, sont proposés aux enfants. Le projet pédagogique de l'ALAE Maternelle et de l'ALAE Élémentaire est disponible auprès de la directrice ALAE et sur le Portail Famille.

## CONSIGNES

Les portes de l'ALAE ferment à 18h30. Nous demandons aux parents de venir chercher les enfants à **18h20**. Une facturation est appliquée pour tout retard supérieur à 10 minutes (à partir de 18h30). En arrivant le matin, l'enfant doit être inscrit auprès de l'animateur chargé de l'accueil. En partant le soir, la feuille d'émargement doit être signée par la personne habilitée à récupérer l'enfant. Le goûter est fourni par la famille.

### Pour plus d'informations

Consultez le règlement intérieur Enfance&Jeunesse sur le Portail Famille : <http://montrabe.portail-familles.net>.

# ALAE

## Accueil de Loisirs Associé aux Écoles

### FONCTIONNEMENT

L'ALAE fonctionne les jours de classe uniquement.

- Du lundi au vendredi, il accueille les enfants avant la classe (de 7h30 à 8h35) et après la classe (de 16h à 18h30), ainsi que pendant la pause méridienne (de 11h45 à 13h35).
- Le mercredi, il accueille également les enfants de 13h35 à 18h30.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 - 8h35	<b>ALAE</b>				
8h35 - 8h45	ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS				
8h45 - 11h45	ÉCOLE				
11h45 - 13h35	<b>ALAE ET RESTAURATION</b>				
13h35 - 13h45	ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS (pour la maternelle dans la cour, côté restaurant scolaire)		<b>ALAE</b> de 13h00 à 13h30 possibilité de récupérer les enfants après le repas. À partir de 16h30 l'ALAE maternelle est à l'Espace d'accueil St-Exupéry		ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS (pour la maternelle dans la cour, côté restaurant scolaire)
13h45 - 16h00	ÉCOLE			ÉCOLE	
16h00 - 18h30	<b>ALAE*</b>			<b>ALAE*</b>	

### \* POUR RÉCUPÉRER SON ENFANT LE SOIR

- **À LA MATERNELLE** : il est possible de récupérer son enfant à **16h00** dans les classes ou **à partir de 16h15** à l'ALAE Maternelle, situé dans les locaux de l'école.
- **À L'ÉLÉMENTAIRE** : il est possible de récupérer son enfant à **16h00** à la sortie de l'école ou **à partir de 16h30** à l'ALAE Élémentaire situé à l'Espace d'accueil St-Exupéry. Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de récupérer son enfant entre 16h00 et 16h30 (les animateurs font l'appel dans les classes puis emmènent les enfants goûter).



# Accueil de Loisirs

**L'Accueil de Loisirs  
Sans Hébergement (ALSH)  
est un service municipal  
non obligatoire, qui propose  
un accueil en extrascolaire,  
c'est-à-dire pendant les vacances scolaires.**

**ACCUEIL DE LOISIRS**  
**Espace d'Accueil St-Exupéry**  
**05 61 84 81 69 - 06 72 88 99 81**  
**accueil.loisirs@mairie-montrabe.fr**

## FONCTIONNEMENT

L'Accueil de Loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans. Il fonctionne durant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

Il est demandé aux parents de venir chercher les enfants à 18h20. Les portes de l'Accueil de Loisirs ferment à 18h30. Une facturation est appliquée pour tout retard supérieur à 10 minutes (à partir de 18h30).

Dates de fermeture : les 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2016, du 26 décembre au 30 décembre 2016 inclus, le 17 avril 2017, du lundi 31 juillet au 15 août 2017 inclus.

### Pour plus d'informations

Consultez le règlement intérieur Enfance&Jeunesse sur le Portail Famille : <http://montrabe.portail-familles.net>.

## ANIMATIONS

L'Accueil de Loisirs organise :

- des activités (sport, activités manuelles, expression...),
- des sorties (piscine, cinéma, ferme pédagogique, accrobranche...),
- des séjours (séjours ski en hiver et séjours d'été).

En cohérence avec le Projet Éducatif de Territoire et pour assurer une continuité éducative, les fonctions de direction de l'Accueil de Loisirs sont assurées par des responsables de l'ALAE et une équipe d'animateurs travaille dans les deux structures.

Le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs est consultable sur le Portail Famille.

# Restaurant scolaire

**Le restaurant scolaire est un service municipal non obligatoire. L'inscription est ouverte à tous les enfants scolarisés sur la commune et inscrits à l'ALAE ou à l'Accueil de Loisirs (ALSH), dans la limite des places disponibles.**

**POINT FAMILLE**  
Espace d'Accueil St-Exupéry  
05 61 58 24 39  
[famille@mairie-montrabe.fr](mailto:famille@mairie-montrabe.fr)

## FONCTIONNEMENT

Le restaurant scolaire fonctionne les jours de classe (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) et durant les vacances scolaires avec l'Accueil de Loisirs.

Les repas sont préparés sur place par un cuisinier, Olivier Grimal, assisté de Jean-Marc Dalu. Les plats sont servis à table.

### Pour plus d'informations

Consultez le règlement intérieur Enfance&Jeunesse sur le Portail Famille : <http://montrabe.portail-familles.net>.



## MENUS

Les menus de la semaine sont affichés aux écoles et à l'ALAE, le vendredi pour la semaine suivante. Ils sont consultables sur le Portail Famille, à partir du jeudi de la semaine précédente.

Les menus sont conformes au principe de la laïcité.

## ALLERGIES

Pour les enfants qui présentent des risques d'allergies alimentaires, il convient de faire établir un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé), avec la direction de l'école.

L'autorisation d'inscription et les modalités d'accueil au restaurant scolaire sont soumises à la signature d'un protocole d'accord avec les différents partenaires : Éducation Nationale, Mairie, médecin scolaire, médecin allergologue.

# Qui fait quoi au collège ?

***Le collège Paul Cézanne a été construit en 2004.  
Il est fréquenté par les enfants résidant à Montrabé, Mons,  
Mondouzil, Beaupuy, Rouffiac-Tolosan.***

## ÉDUCATION NATIONALE

Pour encadrer les élèves et gérer l'établissement, le collège est doté d'une équipe enseignante, d'une équipe de direction, d'un service vie scolaire, d'un secrétariat administratif, d'une infirmerie...

- ▶ Principale du Collège : Danielle BODIN
- ▶ Principale Adjointe : Florence SOLER
- ▶ Conseillère Principale d'Éducation : Christel BARAGNON

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Instance de concertation, le conseil d'administration du collège vote le règlement intérieur, adopte le projet d'établissement et délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement pédagogique et aux conditions matérielles de l'établissement.

Y participent : le chef d'établissement, des représentants de l'administration et du personnel, des élus municipaux et départementaux, des représentants des parents d'élèves et des élèves. Les procès verbaux sont affichés dans l'établissement.

## RÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Conseil Départemental est chargé de construire, d'entretenir et d'équiper les collèges. Il s'occupe des bâtiments, des transports scolaires, de la restauration, du personnel technique...

La Mairie participe au conseil d'administration et assure le fonctionnement du Service Jeunes.

## ÉLUS RÉFÉRENTS

Fabrice DALET : Maire Adjoint délégué aux Affaires Scolaires.

Nathalie GARCIA : Maire Adjointe déléguée à la Jeunesse

et aux Affaires péri et extrascolaires.

Pour prendre RDV : [info@mairie-montrabe.fr](mailto:info@mairie-montrabe.fr) - 05 61 84 56 30

# Service Jeunes



***Le Service Jeunes est un service municipal non obligatoire, qui propose des accueils et des actions, à destination des collégiens.***

**SERVICE JEUNES**  
**06 88 25 55 66**  
**[service.jeunes@mairie-montrabe.fr](mailto:service.jeunes@mairie-montrabe.fr)**

L'équipe du Service Jeunes est composée d'un animateur jeunesse et d'une éducatrice spécialisée, qui vont régulièrement à la rencontre des jeunes sur la commune (service en milieu ouvert, en fin d'après-midi et le soir). Le Service Jeunes participe aux événements de la commune (festijouxnes, fête locale...).

## ACTIVITÉS

**Au collège** (horaires fixés à la rentrée) : des activités de loisirs, sportives, ludiques sont proposées aux élèves n'ayant pas cours

**Le mercredi après-midi, de 14h à 16h** : le Service Jeunes accompagne des projets lancés à l'initiative des jeunes ou proposés par les animateurs.

**Pendant les vacances scolaires, de 15h-18h** : un planning d'activités et de sorties à la journée est proposé. Il est mis en ligne sur le Portail Famille. Le Service Jeunes organise également des séjours : mini séjour durant les vacances de printemps, séjour ski, séjours d'été.

**À compter de septembre 2016** : un accompagnement à la scolarité, organisé en partenariat avec les responsables du collège, sera proposé à certains jeunes.

**Dates de fermeture** : du 27 octobre au 2 novembre 2016 inclus, du 26 décembre 2016 au 2 janvier 2017 inclus, fermé durant les vacances de février (sauf séjour neige), du 10 avril au 14 avril 2017 inclus, du 31 juillet au 20 août 2017 inclus.

### Pour plus d'informations

Consultez le règlement intérieur Enfance&Jeunesse sur le Portail Famille : <http://montrabe.portail-familles.net>.

Retrouver le Service Jeunes sur facebook



# Conseil Municipal de Jeunes (9-16 ans)

DÉMARCHES

0-3 ANS

3-11 ANS

11-15 ANS

SERVICES

ASSOCIATIONS

CONTACTS

## LA PAROLE AUX JEUNES !

Les jeunes conseillers expriment leurs idées et leurs propositions pour la collectivité et réfléchissent, avec les élus « adultes », aux améliorations à apporter sur le territoire où ils vivent.

Le CMJ offre un espace de dialogue, d'écoute et d'expression. Être élu au CMJ, c'est vivre une éducation civique active et concrète.

**CMJ**  
**06 45 92 69 18**  
**cmj@mairie-montrabe.fr**



## COMMENT PARTICIPER

Le Conseil Municipal de Jeunes réunit des Montrabéens âgés de 9 à 16 ans, qui souhaitent participer activement à la vie de la commune. 2 candidats sont élus par niveau (du CM1 à la 1<sup>ère</sup>), soit un maximum de 16 conseillers. Leur mandat est de 2 ans.

**Prochaines élections : le 9 décembre 2016**

## FONCTIONNEMENT

Le CMJ est animé par Anne-Sophie Ciron (accompagnée de Valérie Gisquet jusqu'en décembre 2016).

Les jeunes élus se réunissent en groupes de travail thématiques, appelés « commissions ».

Chaque commission est dédiée à un domaine : « loisirs et culture », « éducation, communication et solidarité », « écologie et urbanisme »...

Chaque jeune conseiller participe à 2 commissions. Les réunions sont organisées le samedi matin, de 9h à 12h, environ 1 fois par mois. Des séances plénières, c'est-à-dire avec tous les élus du CMJ, se réunissent une ou deux fois par an, selon les projets proposés par les commissions. C'est l'occasion de faire un état des lieux de la commune et de dialoguer directement avec le Maire et les élus du Conseil Municipal.



**FESTI' JEUXNES**

**samedi 17 septembre 2016, à partir de 14h - GRATUIT**  
**Grande journée festive (programme P.31).**

Retrouver le CMJ sur facebook



# Bibliothèque

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**  
**Espace d'Accueil St-Exupéry**  
**05 61 84 83 04**  
**[bibliotheque@mairiemontrabe.fr](mailto:bibliotheque@mairiemontrabe.fr)**

**Service public,  
ouvert à tous,  
sa finalité est d'offrir un accès  
à la culture et au savoir.**

## SERVICES PROPOSÉS

L'adhésion est gratuite pour les Montrabéens. Vous pouvez emprunter 3 documents pour une durée de 15 jours. La bibliothèque compte plus de 6800 livres disponibles au prêt. Chaque mois, de nouveaux ouvrages sont acquis. Pendant le temps scolaire, des activités sont organisées pour les enfants, en collaboration avec les enseignants et l'ALAÉ.

Des expositions sont régulièrement proposées dans le hall du 1<sup>er</sup> étage et à la bibliothèque, sur des thèmes variés : "Tam-tam couleur, voyage au cœur de l'art africain" (du 01/09/2016 au 17/10/2016), "Planète polar" (du 07/11/2016 au 05/12/2016), "De la perception aux différents niveaux de conscience" (du 09/12/2016 au 30/12/2016).

## COMMENT S'INSCRIRE

- sur place, pendant les heures d'ouverture.
- par e-mail : en indiquant votre identité et en joignant un justificatif de domicile.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire.

## HORAIRES D'OUVERTURE

Le mercredi de 15h à 18h30 et le jeudi de 16h30 à 18h30.

**VOTRE MÉDIATHÈQUE  
NUMÉRIQUE EN UN CLIC**  
<http://media31.mediatheques.fr>

Les personnes inscrites à la bibliothèque ont accès à la médiathèque numérique du Conseil Départemental pour consulter en ligne des titres de presse, des films, des conférences, des partitions, des jeux éducatifs, de l'autoformation (bureautique, code de la route, méthodes de langue, soutien scolaire etc).

24h/24 - 7j/7



# Infos pratiques

## GRÈVES AUX ÉCOLES

### Accueil des enfants

Le droit d'accueil est organisé par la loi du 20 août 2008, qui prévoit un service minimum uniquement pendant le temps scolaire. Si 25% ou plus des enseignants se déclarent grévistes, la Mairie est tenue d'organiser un service d'accueil sur le temps scolaire. En deçà, les enfants sont répartis dans les autres classes.

Les services municipaux non obligatoires tels que l'ALAÉ, le restaurant scolaire ou l'Accueil de Loisirs, ne sont pas soumis à la mise en place d'un service minimum.

### Information des parents

À réception d'un préavis de grève, la Mairie envoie un e-mail pour prévenir les parents que des perturbations sont possibles. Lorsque celles-ci sont connues (la veille du jour de grève), un second mail est envoyé, ainsi qu'un SMS.

## CIRCULATION AUX ABORDS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Prendre le temps de se garer, c'est le premier geste de sécurité. Le stationnement sur les trottoirs est interdit. Les zébras sont destinés à l'accès pompier : le stationnement y est interdit, à tout moment.

Les parkings autour des écoles sont dorénavant réglementés en "zone bleue" (disque obligatoire, limitant la durée à 1h30, entre 7h30 et 18h / 12h le mercredi, uniquement en semaine et pendant les périodes scolaires). Pour les stationnements plus longs, il est possible de se garer sur la place du 19 mars 1962 (facilement accessible à pied, en empruntant le passage souterrain sous la voie ferrée) ou sur les parkings de la Gare.

**ZONE 30** : allées du Logis Vieux, de la Gare et du Stade, la vitesse est limitée à 30 km/h.

**AU COLLÈGE** : Un radar pédagogique a été installé sur la RD70 (route de Mondouzil) pour rappeler à tous l'importance de réduire sa vitesse aux abords du collège. Le parking prévu pour les parents est situé en bas de la descente. Il n'est pas autorisé de se garer sur les parkings des bus et du personnel du collège.

# Associations

## ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Elles formulent des avis et des suggestions, notamment en participant aux conseils d'école. Les représentants des parents au conseil d'école sont élus par l'ensemble des parents. Leur nombre correspond au nombre de classes. Ils disposent d'une voix délibérative. Les associations de parents d'élèves peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier et assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. En toutes circonstances, elles sont tenues à une obligation de confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont elles peuvent avoir connaissance.

Pour les rencontrer, vous pouvez participer à leur assemblée générale de début d'année scolaire, où sont élus les présidents, trésorier, secrétaire... ou les contacter :

### > **A.P.E.M. (Amicale des Parents d'élèves des Écoles de Montrabé)**

*Président : Frédéric Morelis - 06 31 78 09 34*

<http://apem.montrabe.blog.free.fr> - E-mail : [apem.montrabe@laposte.net](mailto:apem.montrabe@laposte.net)

### > **F.C.P.E. MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE**

*Présidente : Marion Muzzarelli - 06 69 10 18 12 - marion.muzzarelli@yahoo.fr*

E-mail : [fcpe-primaire@laposte.net](mailto:fcpe-primaire@laposte.net)

### > **A.P.C.M. (PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE DE MONTRABÉ)**

*Présidente : Marie Peyrot*

<https://apcmblog.wordpress.com> - E-mail : [apcmontrabe@gmail.com](mailto:apcmontrabe@gmail.com)

### > **F.C.P.E. COLLÈGE**

*Présidente : Isabelle Baraste - 06 72 38 75 52*

<http://fcpe.montrabe.free.fr> - E-mail : [fcpe.collegemontrabe@laposte.net](mailto:fcpe.collegemontrabe@laposte.net)

## ASSOCIATION D'AIDE AUX DEVOIRS

### > **À L'HEURE DE LA SORTIE**

[encadrement de l'aide aux devoirs, en partenariat avec les enseignants]

*Florence LAFOREST - 06 75 61 52 69 - E-mail : [florence.laforest@free.fr](mailto:florence.laforest@free.fr)*

*Michel BOURREL - 06 87 14 36 46 - E-mail : [mbourrel31@gmail.com](mailto:mbourrel31@gmail.com)*



# Associations

DÉMARCHES

0-3 ANS

3-11 ANS

11-15 ANS

SERVICES

ASSOCIATIONS

CONTACTS

## ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

### > Association Loisirs Équestres ALERT

*Joseph Lleida* - 09 73 53 70 23

Site Internet : [www.alert-rouffiac.ffe.com](http://www.alert-rouffiac.ffe.com) - E-mail : [loisirs.equestre@gmail.fr](mailto:loisirs.equestre@gmail.fr)

### > Association sportive du Collège Paul Cézanne

*Christophe Pereira* - 05 34 26 54 90 E-mail : [0312698p@ac-toulouse.fr](mailto:0312698p@ac-toulouse.fr)

### > Atelier Art-en-ciel [théâtre]

*Caroline Bousquet et Pierrot Corpel* - 09 80 62 11 90

Site Internet : [www.atelier-artenciel.fr](http://www.atelier-artenciel.fr) - E-mail : [atelier-artenciel@hotmail.fr](mailto:atelier-artenciel@hotmail.fr)

### > Badminton club garonnais

*Flore Tocquer* - 06 78 87 75 16 - *Alban Dumont* - 06 51 07 94 32

Site Internet : <http://badminton.bcg31.free.fr> - E-mail : [infobcg31@gmail.com](mailto:infobcg31@gmail.com)

### > Basket Club Montrabéen [B.C.L.M.]

*Léo FLOURAC* - 06 22 31 28 97 - E-mail : [leo.flourac@gmail.com](mailto:leo.flourac@gmail.com)

*Marc LABORIE* - 06 61 43 19 20 - E-mail : [laborie.marc@gmail.com](mailto:laborie.marc@gmail.com)

Site Internet : [www.basket-bclm31.fr](http://www.basket-bclm31.fr) - E-mail : [bclm31@free.fr](mailto:bclm31@free.fr)

### > Club des Artistes de Montrabé

*Régine Balard* - 06 26 55 45 63

Site Internet : <http://clubdesartistesdemontrabe.jimdo.com>

E-mail : [balard\\_regine@yahoo.fr](mailto:balard_regine@yahoo.fr)

### > Co Ainsi Danse

*Jean-Paul Talagrand* - 05 61 84 36 94

Site internet : [www.coainsidanse.fr](http://www.coainsidanse.fr) - E-mail : [jptalagrand@aliceadsl.fr](mailto:jptalagrand@aliceadsl.fr)



# Associations

## > **Comètes [Football américain]**

*Frédéric Hechinger* - 06 95 41 64 20

Site internet : [www.cometes-footus.com](http://www.cometes-footus.com) - E-mail : [frederic.hechinger@free.fr](mailto:frederic.hechinger@free.fr)

## > **Cyclo Club Montrabéen**

*Jean-Bernard Trigo* - 05 61 84 90 79

Site Internet : <http://ccmontrabeen.ffct.org> - E-mail : [jb.trigo@sfr.fr](mailto:jb.trigo@sfr.fr)

## > **École de Musique de Montrabé**

*Philippe Ichard ou Léo Laguille* - 06 68 64 45 67

Site Internet : <http://ecolemusiquemontrabe.wix.com/ecolemusiquemontrabe>

E-mail : [philippe.ichard@gmail.com](mailto:philippe.ichard@gmail.com)

## > **Football club - B.M.SJ.F.C.**

*Daniel Nadalin* - 06 80 25 43 99

## > **Gymnastic'Club**

*Bernadette Favier* - 05 61 84 74 96

Site Internet : <http://gymclubmontrabe.free.fr> - E-mail : [gymclubmontrabe@free.fr](mailto:gymclubmontrabe@free.fr)

## > **Judo Sporting Club**

*Valentine Millet* - 06 37 12 19 99

Site Internet : <http://judo-montrabe.keosite.com> - E-mail : [judo.montrabe@gmail.com](mailto:judo.montrabe@gmail.com)

## > **Montrabé Rugby Club**

*Jean-Paul Doutreloux et Rodolphe Edin* - 06 11 77 75 02

E-mail : [jean-paul.doutreloux@orange.fr](mailto:jean-paul.doutreloux@orange.fr)

## > **Tennis Club de Montrabé**

*Marie-Paule Donnarel* - 05 61 84 74 87

Site Internet : [www.club.fft.fr/tcmontrabe](http://www.club.fft.fr/tcmontrabe) - E-mail : [tc.montrabe@fft.fr](mailto:tc.montrabe@fft.fr)

## > **Tennis de table de Montrabé**

*Philippe Goutelle* - E-mail : [tennisdetablemontrabe@gmail.com](mailto:tennisdetablemontrabe@gmail.com)

# Associations

DÉMARCHES

0-3 ANS

3-11 ANS

11-15 ANS

SERVICES

ASSOCIATIONS

CONTACTS

## SERVICE MUNICIPAL DE LA VIE ASSOCIATIVE

05 34 26 46 97 - [vie.associative@mairie-montrabe.fr](mailto:vie.associative@mairie-montrabe.fr)

PERMANENCES À L'ACCENT (Allée A.Candela) :

lundi, mercredi et vendredi de 15h30 à 18h30

VENEZ RENCONTRER  
LES ASSOCIATIONS MONTRABÉENES

# FORUM des ASSOCIATIONS

**SAMEDI 10 SEPTEMBRE**  
salle polyvalente

14H - 18H

Commune de  
Montrabé



# Contacts

## **SERVICES MUNICIPAUX PETITE ENFANCE**

### **> CRÈCHE (Espace d'accueil St-Exupéry)**

05 61 84 73 85

creche@mairie-montrabe.fr

### **> RELAIS D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S (Espace d'accueil St-Exupéry)**

*Clotilde ALEMANY* - Permanence téléphonique le lundi de 17h à 18h30.

07 76 78 80 02

le.relais@mairie-montrabe.fr

## **ÉCOLES ET COLLÈGE**

### **> ÉCOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE (allée du Logis Vieux)**

*Directrice : Catherine BARREAU*

05 61 84 71 03

ce.0311799m@ac-toulouse.fr

### **> ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MOULIN (Esplanade des écoles)**

*Directrice : Frédérique BEAUTÉ*

05 61 84 70 73

ce.0310702v@ac-toulouse.fr

### **> COLLÈGE PAUL CÉZANNE (3, route de Mondouzil)**

*Principale : Danièle BODIN*

05 34 26 54 90

Vie Scolaire : 05 34 26 54 92

0312698p@ac-toulouse.fr

<http://paul-cezanne.ecollege.haute-garonne.fr>

# Contacts

DÉMARCHES

0-3 ANS

3-11 ANS

11-15 ANS

SERVICES

ASSOCIATIONS

CONTACTS

## SERVICES MUNICIPAUX ENFANCE & JEUNESSE

### > COORDINATION ENFANCE & JEUNESSE (Espace d'accueil St-Exupéry)

Véronique COMBA GOUTELLE

05 34 26 19 94

service.animation@mairie-montrabe.fr

### > ALAÉ Maternelle et Élémentaire - Accueils de Loisirs Associés aux Écoles

Aurélie TUDURI

- Accueil ÉLÉMENTAIRE (Espace d'accueil St-Exupéry)

06 72 88 99 81

alae.elementaire@mairie-montrabe.fr

- Accueil MATERNELLE (à l'école, sauf le mercredi après 16h30)

06 45 92 69 18

alae.maternelle@mairie-montrabe.fr

### > ACCUEIL DE LOISIRS - Vacances scolaires (Espace d'accueil St-Exupéry)

Aurélie TUDURI

05 61 84 81 69 - 06 72 88 99 81

accueil.loisirs@mairie-montrabe.fr

### > CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES (Espace d'accueil St-Exupéry)

Anne-Sophie CIRON

06 45 92 69 18

cmj@mairie-montrabe.fr

### > SERVICE JEUNES (Espace d'accueil St-Exupéry)

Mélanie IZARD et Guillaume MIQUEL

05 61 58 24 39 / 06 88 25 55 66

service.jeunes@mairie-montrabe.fr



# Contacts

## **SERVICE MUNICIPAL SOCIAL**

### **> SERVICE PARENTALITÉ - CCAS (à la Mairie sur RDV)**

Soutien aux familles (difficultés financières, aide relative à la parentalité, à l'éducation...).

*Mélanie IZARD*

06 35 07 87 24 actions.sociales@mairie-montrabe.fr

## **SERVICES MUNICIPAUX ADMINISTRATIFS**

### **> POINT FAMILLE (Espace d'accueil St-Exupéry)**

Inscriptions, réservations, annulations, facturation des services péri et extrascolaires.

*Valérie GISQUET*

05 61 58 24 39 (répondeur) famille@mairie-montrabe.fr

Lundi 9h-10h ; mardi 17h-18h30 ; mercredi 9h-10h et 13h30-15h ; jeudi 17h-18h30

### **> RÉGIE GÉNÉRALE (à la Mairie)**

Paielement.

*Christine SERNA*

05 61 84 56 37 regie.generale@mairie-montrabe.fr

### **> AFFAIRES SCOLAIRES (à la Mairie)**

Inscriptions scolaires

*Isabelle FOGLIATA*

05 61 84 56 30 info@mairie-montrabe.fr

## **AUTRES SERVICES**

### **> VIE ASSOCIATIVE (à l'ACCENT - allée A.Candela)**

*Isabelle BOR*

05 34 26 46 97 vie.associative@mairie-montrabe.fr

### **> BIBLIOTHÈQUE (Espace d'accueil St-Exupéry)**

*Marie-Pierre BACHELLERIE*

05 61 84 83 04 bibliotheque@mairie-montrabe.fr

8ème EDITION

Le Conseil Municipal de  
Jeunes présente

# FESTI' JEUXNES

17 SEPTEMBRE 2016

## MONTRABE

JEUX GONFLABLES    BUVETTE  
PISCINE A BALLES    LEGOS GEANTS

WIPEOUT    PLANETARIUM

KART A PEDALES    PECHE AUX CANARDS

FUSEE A EAU    MAQUILLAGE

CIRQUE    CONCERT

**GRATUIT**

14H - 22H

SKATE PARK MALPAS



Commune de  
Montrabé

# Calendrier scolaire 2016-2017

Commune de  
**Montrabé**

zone C

Académies :  
Créteil, Montpellier,  
Paris, Toulouse, Versailles

ACCUEIL DE LOISIRS

(Accueil des enfants  
pendant les vacances scolaires)

Dates limites  
d'inscription

Dates prévisionnelles  
de fermeture

PRÉRENTÉE  
DES ENSEIGNANTS

Mercredi  
31 août 2016

RENTÉE SCOLAIRE  
DES ÉLÈVES

Jeudi  
1<sup>er</sup> septembre 2016

VACANCES  
DE LA TOUSSAINT

Fin des cours :  
Mercredi 19 octobre 2016  
Reprise des cours :  
Jeudi 3 novembre 2016

5 octobre 2016

Le 31 octobre  
et le 1<sup>er</sup> novembre 2016

VACANCES  
DE NOËL

Fin des cours :  
Samedi 17 décembre 2016  
Reprise des cours :  
Mardi 3 janvier 2017

1<sup>er</sup> décembre 2016

Du 24 décembre 2016  
au 1<sup>er</sup> janvier 2017

VACANCES  
D'HIVER

Fin des cours :  
Samedi 4 février 2017  
Reprise des cours :  
Lundi 20 février 2017

19 janvier 2017

VACANCES  
DE PRINTEMPS

Fin des cours :  
Samedi 1<sup>er</sup> avril 2017  
Reprise des cours :  
Mardi 18 avril 2017

16 mars 2017

Le 17 avril 2017

VACANCES  
D'ÉTÉ\*

Fin des cours :  
Samedi 8 juillet 2017

8 juin 2017  
(modifications  
possibles  
jusqu'au 15 juin)

Du 31 juillet  
au 15 août 2017

Il n'y aura pas classe le vendredi 26 mai 2017 (pont de l'Ascension).  
Rentrée des classes le lundi 04 septembre 2017.